

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1894

18 août 2011

SOMMAIRE

3 H S.A. S.P.F.	90906	ING LPFE Soparfi B S.à r.l.	90892
Allianz Finance VI Luxembourg S.à r.l. ...	90885	ING REEIF Soparfi C S.à r.l.	90893
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l.	90870	Integra	90898
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.	90884	KORTO GmbH	90898
Ana'Elle Sarl	90902	Long Term Investment Fund (SIA)	90906
ArcelorMittal Belval & Differdange	90883	Lux Participation S.A.	90898
Bergerac Beton S.A.	90893	Majestic Holdings S.à r.l.	90907
BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A.	90887	Mas de la Cabre S.A.	90907
Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l. ...	90907	MatranB Luxembourg S.à r.l.	90870
Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l.	90912	Mertone Limited S.A.	90875
CFNR LUX	90912	Natixis Private Fund II	90905
Colonnade Holdco N° 10 S.A.	90901	Notane Invest Sarl	90899
Daria SPF S.A.	90884	Open End S.à r.l.	90905
Edge S.A.	90884	Pattina S.A.	90904
EDM Fund Management	90892	Peak Partners (Luxembourg) S.A.	90874
Erdima S.à r.l.	90902	Place Wallis S.à r.l.	90875
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	90869	Primopiso Acquisition S.à r.l.	90901
First Data International Luxembourg V S.à r.l.	90874	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	90905
Flexy S.à r.l.	90885	RDC Drilling International S.à r.l.	90893
G Fund	90885	Repondo Financial Services S.A.	90873
Glacier Re Holdings S.à r.l.	90866	Saios Technologies Holding S.A.	90886
Grandfin International S.A.	90900	The Bridge Group S.A.	90874
Helius International S.à r.l.	90891	T.M.D. Invest S.A.	90905
Hepatitis B and C Public Policy Association - Asbl	90892	Trasys Luxembourg PSF S.A.	90908
Heros S.A.	90898	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	90906
Hillgrove Investments Group S.A.	90870	Via SA Soparfi	90886
ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A.	90903	Vivalys S.A.	90873
IDS Scheer Luxembourg S.A.	90873	Wert ITI S.à r.l.	90886
Immoknokke S.A.	90887	Whitebay S.A.	90906
		Why Not S.A., SPF	90891
		WUB Vermögens S.à r.l.	90875

Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- HBK Master Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, which registered office is at Uglan House, South Church Street, KY-George Town - Grand Cayman, the Cayman Islands, registered with the Registrar of limited partnerships of the Cayman Islands under registration number 11802 ("HBK"), being the holder of 24,360 class A shares, 12,178 class B shares, 6,089 class C shares, 6,089 class D shares, 3,044 class E shares, 3,044 class F shares, 3,044 class G shares, and 3,044 class H shares of the Company, as defined below,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2011 in Dallas, Texas, United States of America;

- Quantum Partners LP, an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, which registered office is at Mary Street, Caledonian House, Ground Floor, KY - George Town - Grand Cayman, the Cayman Islands, registered with the Registrar of limited partnerships of the Cayman Islands under registration number WK - 41872 ("Quantum"), being the holder of 12,179 class A shares, 6,090 class B shares, 3,044 class C shares, 3,044 class D shares, 1,522 class E shares, 1,522 class F shares, 1,522 class G shares, and 1,522 class H shares of the Company, as defined below,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Carsten Opitz, previously named, by virtue of a proxy given on 1st June 2011 in New York, New York, United States of America;

- Benfield Investment Holdings Ltd., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Bermudas, which registered office is at 2, Church Street, BER - HM11 Hamilton, the Bermudas, registered with the Registrar of Companies of the Bermudas under registration number 36090 ("Benfield"), being the holder of 2,639 class A shares, 1,320 class B shares, 660 class C shares, 660 class D shares, 330 class E shares, 330 class F shares, 330 class G shares, and 330 class H shares of the Company, as defined below,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Carsten Opitz, previously named, by virtue of a proxy given on 9 June 2011 in Bermuda; and

- Mr. Robbie Klaus, with personal address at 48C, Kantonstrasse, CH-8807 Freienbach, Switzerland, being the holder of 101 class I shares, as defined below,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Carsten Opitz, previously named, by virtue of a proxy given on 8 June 2011 in Freienbach /Switzerland.

These proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing parties are the shareholders of "Glacier Re Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104275 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed on the 24 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 106 dated 4 February 2005. The articles of association of the Company were lastly amended by deed dated 16 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2070 dated 6 November 2006.

The appearing parties representing ninety-eight thousand and thirty-seven (98,037) out of ninety-eight thousand thirty-seven (98,037) shares in the Company entitled to vote, having been duly convened by registered mail, and having had due knowledge of this general meeting (the "General Meeting"), according to the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), and the Company's articles of association (the "Articles"), then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Matthew P. Johnson and Mr. William E. Rose as liquidators of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration granted to Mr. Matthew P. Johnson and Mr. William E. Rose in their respective capacity as liquidators of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the General Meeting having been validly convened, and being validly constituted and quorate according to both the Articles and the Law, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

In accordance with provisions of articles 141 to 151 of the Law, the General Meeting decides to dissolve the Company and therefore to start the liquidation proceedings.

This resolution was adopted with ninety-seven thousand nine hundred and thirty-six (97,936) votes in favour, one hundred and one (101) votes against, and zero (0) abstentions.

Second resolution:

As a consequence of the first resolution above, the General Meeting decides, for the purpose and within the frame of the liquidation of the Company, to appoint (i) Mr. Matthew P. Johnson, born on 20 October 1976 in Slough, United Kingdom, with professional address at 56 Conduit St, Regent Gate, London, W1S 2YZ, United Kingdom, and (ii) Mr. William

E. Rose, born on 5 June 1967 in Texas, United States of America, with professional address at 2101 Cedar Springs Road, Suite 700, Dallas, Texas 75201, United States of America as liquidators of the Company (together, the "Liquidators").

This resolution was adopted with ninety-seven thousand nine hundred and thirty-six (97,936) votes in favour, one hundred and one (101) votes against, and zero (0) abstentions.

Third resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the General Meeting resolves that, in performing their duties, the Liquidators, through their joint signature, shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidators may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and are hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the shareholders of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidators may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidators are relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidators may, under their sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through their joint signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as they may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out their role as liquidator of the Company.

The Liquidators may, in due consideration of the Company's shareholders proportional participation in the Company's share capital, distribute some, several or all of the Company's assets to its shareholders either in cash or in kind, at their discretion.

The General Meeting resolves to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

This resolution was adopted with ninety-seven thousand nine hundred and thirty-six (97,936) votes in favour, one hundred and one (101) votes against, and zero (0) abstentions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- HBK Master Fund L.P., un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis Ugland House, South Church Street, KY-George Town - Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of limited partnerships des Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation 11802 ("HBK"), étant le détenteur de 24.360 parts sociales de catégorie A, 12.178 parts sociales de catégorie B, 6.089 parts sociales de catégorie C, 6.089 parts sociales de catégorie D, 3.044 parts sociales de catégorie E, 3.044 parts sociales de catégorie F, 3.044 parts sociales de catégorie G, et de 3,044 parts sociales de catégorie H de la Société, telle que définie ci-dessous,

dûment représenté par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit,

ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration consentie à cet effet le 31 mai 2011 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- Quantum Partners LP, un limited partnership exempté constitué et existant conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis Mary Street, Caledonian House, Ground Floor, KY - George Town - Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of limited partnerships des Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation WK - 41872 ("Quantum"), étant le détenteur de 12.179 parts sociales de catégorie A, 6.090 parts sociales de catégorie B, 3.044 parts sociales de catégorie C, 3.044 parts sociales de catégorie D, 1.522 parts sociales de catégorie E, 1.522 parts sociales de catégorie F, 1.522 parts sociales de catégorie G, et de 1.522 parts sociales de catégorie H de la Société, telle que définie ci-dessous,

dûment représenté par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration consentie à cet effet le 1^{er} juin 2011 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique;

- Benfield Investment Holdings Ltd., un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social sis 2, Church Street, BER - HM11 Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro d'immatriculation 36090 ("Benfield"), étant le détenteur de 2,639 parts sociales de catégorie A, 1,320 parts sociales de catégorie B, 660 parts sociales de catégorie C, 660 parts sociales de catégorie D, 330 parts sociales de catégorie E, 330 parts sociales de catégorie F, 330 parts sociales de catégorie G, et de 330 parts sociales de catégorie H de la Société, telle que définie ci-dessous,

dûment représenté par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration consentie à cet effet le 10 juin 2011.

- Monsieur Robbie Klaus, ayant son adresse 48C, Kantonstrasse, CH-8807 Freienbach, Suisse, étant le détenteur de 101 parts sociales de catégorie I, telle que définie ci-dessous,

dûment représenté par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration consentie à cet effet le 8 juin 2011 à Freienbach / Suisse.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de «Glacier Re Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104275 (la «Société»), constituée suivant acte reçu en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106, en date du 4 février 2005 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2070 du 6 novembre 2006.

Les parties comparantes, représentant quatre-vingt-dix-huit mille trente-sept (98,037) sur quatre-vingt-dix-huit mille trente-sept (98,037) parts sociales ayant le droit de vote, ayant été dûment convoquées par lettres recommandées, et ayant eu due connaissance de cette assemblée générale (l'«Assemblée Générale») conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et les statuts de la Société (les «Statuts»), ont ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
 2. Nomination de Monsieur Matthew P. Johnson et de Monsieur William E. Rose en qualité de liquidateurs de la Société;
- et
3. Détermination des pouvoirs ainsi que de la rémunération de Monsieur Matthew P. Johnson et de Monsieur William E. Rose en qualité de liquidateurs de la Société.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale ayant été valablement convoquée, étant valablement composée et disposant du quorum nécessaire à sa tenue conformément aux Statuts ainsi qu'à la Loi, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément aux dispositions des articles 141 à 151 de la Loi, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société, et par conséquent de débiter sa liquidation.

Cette résolution a été adoptée avec quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente-six (97,936) votes pour, cent-et-un (101) votes contre et zéro (0) abstentions.

Deuxième résolution:

Suite à l'adoption de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de nommer, pour les besoins et à l'effet de la liquidation de la Société, Monsieur Matthew P. Johnson, né le 20 octobre 1976 à Slough, Royaume Uni, dont le domicile professionnel est sis 56 Conduit St, Regent Gate, Londres, W1S 2YZ, Royaume Uni, et (ii) Monsieur William E. Rose, né le 5 juin 1967 à Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont le domicile professionnel est sis 2101 Cedar Springs Road,

Suite 700, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de liquidateurs de la Société (ensemble, les "Liquidateurs").

Cette résolution a été adoptée avec quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente-six (97,936) votes pour, cent-et-un (101) votes contre et zéro (0) abstentions.

Troisième résolution:

Suite à l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide que, dans l'exercice de leurs fonctions, les Liquidateurs disposeront, sous leur signature conjointe, des pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs peuvent accomplir tous les actes et actions nécessaires tels que prévus à l'article 145 de la Loi, et sont aux termes des présentes, expressément dispensés de l'obligation de recourir à l'autorisation préalable, ou demander la ratification de l'assemblée générale des associés de la Société dans les cas où une telle approbation serait normalement requise.

Les Liquidateurs peuvent, le cas échéant, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre toute inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, et de donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements, si cela est estimé nécessaire dans le cadre et à l'effet de la liquidation de la Société.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'obligation d'établir un inventaire, et peuvent ainsi se référer aux comptes de la Société à cet effet.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, agents ou représentants, une partie de leurs pouvoirs dans la limite qu'il leur appartiendra de déterminer, et pour la durée qu'il leur appartiendra de fixer à l'effet d'accomplir leur mission en qualité de Liquidateurs de la Société.

Les Liquidateurs peuvent, en considération de la participation des associés au capital social de la Société, distribuer tout ou partie des actifs de la Société aux associés de la Société, en numéraire ou en nature, à leur discrétion.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération des Liquidateurs, telle que convenue entre les parties concernées.

Cette résolution a été adoptée avec quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente-six (97,936) votes pour, cent-et-un (101) votes contre et zéro (0) abstentions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française. Sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes. L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. OPITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7778. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011085387/205.

(110096017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 54.169.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Suite à la liquidation de First Data International Limited, les quatre cent trente-trois mille cent soixante-six (433.166) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. ont été transférées à la date du 19 avril 2011 à PayCan Holdings Inc., une société de l'Etat du Delaware avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Frédéric LEMOINE

Mandataire

Référence de publication: 2011085856/15.

(110095789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Hillgrove Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 161.514.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61844 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085422/10.

(110095820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.457.

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Le mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Rohn Thomas Grazer, avec adresse au Pier 1, Bay 1, San Fransisco, Etats-Unis, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, bâtiment Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant a été acceptée avec effet au 6 juin 2011.

Madame Ingrid van der Hoorn, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 115, Schiphol Airport, 1118 BG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2011091639/22.

(110104309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

MatranB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.667.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Maitre Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Delek-Belron Luxembourg SA, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L5367 Schuttrange and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 90 633, represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 May 2011;

2) Gaia Real Estate Holdings Sàrl, a société à responsabilité limitée, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 120 127, here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 May 2011;

Which proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith.

Being the shareholders (the Shareholders") of MatranB Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 152.667, incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15th of April 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1161 of 3rd of June 2010 (the "Company").

The appearing parties declared and requested the notary to record:

I. That the Shareholders hold all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by them on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To put the Company into liquidation.

2. To appoint Me Marleen Watté-Bollen as liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

3. To authorize the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind subject to the consent of the beneficiaries thereof.

4. Miscellaneous.

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company anticipatory to put the Company into voluntary liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Me Marleen Watté-Bollen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Shareholders. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the Shareholders even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by lawyers.

Third resolution

The Shareholders resolved to authorize the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind, subject to the consent of the beneficiaries thereof.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix neuf mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

ont comparu:

1) Delek-Belron Luxembourg SA, une société anonyme établie conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 64, rue Principale, L5367 Schuttrange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90 633, ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé en date du 19 mai 2011;

2) Gaia Real Estate Holdings Sàrl, a société à responsabilité limitée, établie conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120 127, ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé en date du 19 mai 2011

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées avec lui. Etant les associés (les "Associés") de MatranB Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation établie conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son

siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.667, constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 avril 2010, dont les statuts de constitution ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1161 du 3 juin 2010 (la "Société").

Lesquels comparants déclarent et prient le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés détiennent l'intégralité des parts sociales de la société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises par eux sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que les points portés à l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour

1. Décider la mise en liquidation de la société.
2. Nommer Me Marleen Watté-Bollen comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Autoriser le liquidateur de faire de paiement des bonis de liquidation en cash ou en nature, avec l'accord préalable des bénéficiaires.
4. Divers.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire, effective à la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur.

Les associés confèrent au liquidateur des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 es. de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le liquidateur peut accomplir les actes et les opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation spéciale des associés dans les cas où elle est requise par la loi.

Il n'est pas requis d'établir un inventaire, le liquidateur peut se référer aux livres de la Société.

Le liquidateur est autorisé, sous sa propre responsabilité, de déléguer, pour certaines opérations précises, une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément à la pratique du marché, applicable aux services rendus par les avocats.

Troisième résolution

Les associés autorisent le liquidateur d'effectuer le paiement des bonis de liquidation en cash ou en nature, avec l'accord préalable des bénéficiaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23525. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085522/124.

(110095546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue le 17/01/2011*

Conseil d'Administration

Monsieur LUDWIG GREIMEL ayant été révoqué de sa fonction d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de pourvoir à son remplacement en tant qu'administrateur. L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Leighton SMITH à la fonction d'administrateur. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Partant, le conseil d'administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Tanguy PETRE, demeurant avenue de la Résistance, 38 à B-1340 Ottignies
- Monsieur Leighton SMITH, demeurant Voltastrasse 76 à D-60486 Frankfurt
- Monsieur Claude BOUILLON, demeurant avenue Reine Astrid, 50 à B-1440 Whautier-Braine

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société AUDIEX S.A., demeurant 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Tanguy Petre / Claude Bouillon / Virginie Leveque

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2011085442/26.

(110095829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Repondo Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Merttert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 150.770.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087776/9.

(110097664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011085683/18.

(110095794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 93.594,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.605.

Suite à la liquidation de First Data International Limited, les quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (93.594) parts sociales de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG V S.à r.l. d'un US Dollars (1 USD) chacune ont été transférées à la date du 19 avril 2011 à PayCan Holdings Inc., une société de l'Etat du Delaware avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Frédéric LEMOINE

Mandataire

Référence de publication: 2011085857/15.

(110095791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juin 2011:

- L'Assemblée a accepté les démissions de l'Administrateur, Community Link S.A., ainsi que celle du Commissaire aux Comptes Premier Tax S.A.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur et du Commissaire démissionnaires en nommant Management S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg en qualité d'Administrateur; et Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes. Ces mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 16 rue de Nassau - L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085994/21.

(110095795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Peak Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 93.189.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
Rosset, Frédéric	Administrateur	25, rue de la Coulouvrenière CH-1204 Genève
Meyer, Uys	Administrateur	25, rue de la Coulouvrenière CH-1204 Genève

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085947/16.

(110095832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Place Wallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 143.641.

1. En date du 5 avril 2011, Madame GORDANA DJEKANOVIC GRUJIC, administratrice de société, né à Srem. Mitrovica (Yougoslavie) le 26 décembre 1949, demeurant à F-78170 LA CELLE ST CLOUD, 146, avenue Jean Moulin a transféré les vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame CORINE GLOGOWSKI DJEKANOVIC, administratrice de société, né à Paris (France) le 7 avril 1973, demeurant à F-78170 LA CELLE ST CLOUD, 146, avenue Jean Moulin.

2. En date du 5 avril 2011, Monsieur RAJKO DJEKANOVIC, architecte, né à Bos. Dubica (Yougoslavie) le 17 avril 1934, demeurant à F-78170 LA CELLE ST CLOUD, 146, avenue Jean Moulin a transféré les vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame CORINE GLOGOWSKI DJEKANOVIC, administratrice de société, né à Paris (France) le 7 avril 1973, demeurant à F-78170 LA CELLE ST CLOUD, 146, avenue Jean Moulin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085959/19.

(110095835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Mertone Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 Juin 2011

La démission de Monsieur Steve Levine à été acceptée.

Monsieur Peter Gaze, né le 27 juin 1951 à Nantgaredig (Royaume-Uni), et demeurant professionnellement au 30th Avenue, Boca raton, FL-33496, USA, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2016.

Messieurs Gérard Matheis et Dennis Bosje, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ont vu leur mandat d'administrateur renouvelé jusqu'à l'assemblée des actionnaires de 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Auditserv S.à r.l, ayant son siège 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, a été également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2016.

Luxembourg, le 9 Juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

MERTONE LIMITED S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011086277/19.

(110096355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

WUB Vermögens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 161.352.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WUB Investitions GmbH & Co. KGaA, a partnership limited by shares (Kommanditgesellschaft auf Aktien) incorporated under the laws of Germany, in the process of registration with the local court (Amtsgericht) of Königstein, Germany, having its registered office is at Frankfurter Straße 10, D-61462 Königstein, Germany, here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The denomination of the Company is "WUB Vermögens S.à r.l."

Art. 3.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4.

4.1 The Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, rights, silent partnership interests, options and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public, and make investments in third party issued assets of any kind.

4.3 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

4.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6.

6.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all of which are entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value).

Art. 7.

7.1 Each share entitles its owner to one (1) vote.

7.2 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

7.3 For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies. Law.

7.4 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.5 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder. The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

7.6 Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management

Art. 9.

9.1 The Company is administered by a board of managers composed of three managers, out of which: (A) one manager of class A (the Class A Manager) and (B) two managers of class B (the Class B Managers), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

9.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

9.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules set out in Article 9.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Art. 10.

10.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

10.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 9.1, such decision to be ratified by the next general meeting.

10.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

10.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

10.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) the Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

10.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11.

11.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

11.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management („gestion journalière.) of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Director(s).

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

13.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 13 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of the Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15.

15.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies. Law.

15.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

15.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

15.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17.

17.1 Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

17.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

17.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 19.

19.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 The distributable profits are equal to the net profit as per the financial statements prepared in accordance with Luxembourg law, including, for the avoidance of doubt, mark-to-market gains recorded pursuant to articles 64bis and 64sexies of the Luxembourg law of 19 December 2002 on the commercial register and the accounting and annual accounts, as amended, since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies. Law or of the Articles.

Art. 20. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies. Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by WUB Investitions GmbH & Co. KGaA, prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an unlimited period:

a. As Class A Manger:

- Andreas BUCHHOLZ, born on 17 February 1963 in Köln, Germany, professionally residing at Frankfurter Straße 20, D-61462 Königstein, Germany;

b. As Class B Managers:

- Johanna Dirkje Martina VAN OORT born on 28 February 1967 in Groningen, The Netherlands, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Joost TULKENS, born on 26 April 1973 in Someren, The Netherlands, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

WUB Investitions GmbH & Co. KGaA, une société en commandite par actions constituée selon les lois d'Allemagne, en cours d'être enregistrée au registre du tribunal de première instance (Amtsgericht) de Königstein, Allemagne, ayant son siège social à Frankfurter Straße 10, D-61462 Königstein, Allemagne, ici représentée par Me Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société est «WUB Vermögens S.à r.l.»

Art. 3.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4.

4.1 La Société aura pour fins commerciales de détenir des participations et valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres, de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut fournir toute assistance sous forme de prêt, une garantie ou toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. La Société peut emprunter sous toute forme, sauf qu'il ne peut pas lever des fonds auprès du public, et faire des investissements dans des fonds de tiers de toute nature.

4.3 La Société peut également participer à la création et au développement de toute entreprise financière, commerciale ou industrielle.

4.4 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts**Art. 6.**

6.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), entièrement souscrites et libérées.

6.2 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale).

Art. 7.

7.1 Chaque part donne droit à une (1) voix.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.4 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.5 Les parts sociales ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

7.6 Les parts sociales dans la Société ne seront pas remboursables à la demande d'un actionnaire. La Société, toutefois, peut racheter ses parts sociales lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, sous réserve des modalités et conditions qu'il doit déterminer et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi.

7.7 A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction du capital social, tout rachat ne pourra être fait qu'à partir des bénéfices non distribués de la Société et des réserves non obligatoires, y compris les primes d'excédentaires, mais excluant toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Gérance**Art. 9.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, dont (A) un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) deux gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), dont une majorité de gérants demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

9.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

9.3 L'assemblée générale des associés détient le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 9.1, l'assemblée générale des associés mettra tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 10.

10.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 10 et à présider les réunions du conseil de gérance.

10.2 En cas d'absence dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 9.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

10.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

10.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

10.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

10.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent à la réunion.

10.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 11.

11.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

11.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

11.3 Dans le cas où il y a un gérant unique, ses décisions sont valablement passées si elles le sont par écrit.

11.4 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants demeurant professionnellement au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)».

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

13.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 13 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature d'un Directeur

Quotidien), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15.

15.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

15.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

15.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

15.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une l'année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17.

17.1 Chaque année le trente-et-un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

17.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

17.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 18.

18.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 19.

19.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies:

- i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires
- ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et
- iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

19.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin des derniers exercices financiers préparés conformément à la loi Luxembourgeoise, y compris, pour éviter tout doute, les gains mark-to-market enregistrés conformément à l'article 64bis de la Loi Luxembourgeoise et 64sexies du 19 Décembre 2002 de la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la comptabilité et les comptes annuels, depuis la fin du dernier exercice ou la constitution, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des sommes récupérées de réserves disponibles pour distribution, moins les pertes reportées et les sommes à être mis en réserve conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

Souscription – Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par WUB Investitions GmbH & Co. KGaA, prénommée, et totalement payées par apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. En tant que Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Andreas BUCHHOLZ, né le 17 février 1963 à Köln, Allemagne, résidant professionnellement à Frankfurter Straße 20, D-61462 Königstein, Allemagne;

b. En tant que Gérant de Catégorie B:

- Johanna Dirkje Martina VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. La Société aura son siège social au 73, Côte d.Eich, L-1450 Luxembourg.

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en date en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011081016/441.

(110090146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Le Conseil d'administration du 17 juin 2011 a pris acte de la démission des Messieurs Luc Scheer et Emile Reuter, administrateurs démissionnaires.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Madame Valérie Massin et Monsieur Nico Reuter, tous deux avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette comme membres du Conseil d'administration en remplace-

ment des Messieurs Luc Scheer et Emile Reuter. Madame Valérie Massin et Monsieur Nico Reuter achèveront les mandats des Messieurs Luc Scheer et Emile Reuter qui viendront à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

La cooptation de Madame Valérie Massin et de Monsieur Nico Reuter est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011

Référence de publication: 2011086029/18.

(110096468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Daria SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 27 juin 2011

En conformité avec l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à un rachat de 3.437 actions rachetables de DARIA SPF S.A. au prix de EUR 218,22 par action, soit pour un montant total de EUR 750.017,29.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

A. BOULHAIS / C. PISVIN

Administrateur Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011086104/14.

(110096395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.975,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Le mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Rohn Thomas Grazer, avec adresse au Pier 1, Bay 1, San Fransisco, Etats-Unis, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, bâtiment Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant a été acceptée avec effet au 6 juin 2011.

Madame Ingrid van der Hoorn, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 115, Schiphol Airport, 1118 BG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2011091640/22.

(110104312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Edge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 128.076.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2011 à 11h00

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011086124/14.

(110096420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Flexy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.859.

Par le présent avis, les Gérants de la Société informent les tiers des changements suivants:

- Changement d'adresse de l'Associé unique:

Mme. Sylvie ROSTAGNAT, désormais domiciliée au 13, Chemin des pêcheurs, 1222 Vézenaz, Suisse

- Siège social des Gérants:

Luxembourg Corporation Company S.A. et T.C.G. Gestion S.A. ont leur siège social situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A. / T.C.G. Gestion S.A.

Gérant / Gérant

Signatures

Référence de publication: 2011086161/17.

(110096410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Allianz Finance VI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 26. Mai 2011 zwischen der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 128.975, einerseits, und der Allianz Capital Partners GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80333 München, Theresienstr. 6-8, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 162836, andererseits, geht hervor, dass die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. 5.000.000 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 0,01 pro Anteil, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft darstellen, an die Allianz Capital Partners GmbH, mit Wirkung zum 26. Mai 2011 übertragen hat.

Die Allianz Capital Partners GmbH hält demnach mit Wirkung zum 26. Mai 2011 sämtliche 5.000.000 Anteile an der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011093449/23.

(110105748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

G Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.527.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011

En date du 15 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Antoine de Salins, de Monsieur Henri-Xavier Chabadel, de Monsieur Philippe Burlisson, de Monsieur Jean-Marie Catala, de Monsieur Arnaud Ganet, de Monsieur Thierry Goudin, de Monsieur Pascal Held et de Monsieur Serge Mervaud en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011086166/17.

(110096341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Saios Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 64.596.

En date du 6 juin 2011, l'assemblée générale à pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saios Technologies Holding SA.

Référence de publication: 2011086362/13.

(110096347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Via SA Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 88.478.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 06 mai 2011

Monsieur Didier MICHEL, né le 08 avril 1968 à Thionville (France), demeurant 7, rue Saint Pierre à F-57100 Thionville, en qualité de Directeur-délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011086430/11.

(110096402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.966.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Teun Chr. Akkerman / Jean Lemaire

Manager / -

Référence de publication: 2011090210/21.

(110100847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 129.041.

Die Jahresbilanz am 31/12/2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087907/9.

(110098824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Immoknokke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.549.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme «ALTUS INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.512,

représentée par ses deux administrateurs Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMOKNOKKE S.A.» (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, construits ou à construire.

La société pourra également se porter caution personnelle et/ou réelle en faveur de tiers.

La société a également pour objet l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option de valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et toutes tires de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés, au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à sons objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs de signatures seront donnés par le conseil d'administration.

Lorsque la Société dispose d'un administrateur unique, ce dernier engagera valablement la Société par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par «ALTUS INTERNATIONAL S.A.», précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3. Sont nommées administrateurs:

- M. Luc HILGER, prénommé;

- M. Guy LANNERS, prénommé; et

- M. Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

4. La société «FIDU-CONCEPT SARL», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes se termineront avec l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085446/233.

(110095970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.078.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Frank Walenta a démissionné de son poste de gérant avec effet au 17 juin 2011.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011086183/14.

(110096405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL, M. Joseph WINANDY et COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer Fiduciaire Glacis S.à.r.l. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2011088912/20.

(110099570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Hepatitis B and C Public Policy Association - Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 7.987.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086192/10.

(110096449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086213/10.

(110096373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

EDM Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.914.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 24 mai 2011 a

- pris bonne note des démissions de Messieurs

Eusebio Diaz Morera

EDM Holding S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Antoni Estabanell Buxo

EDM Holding S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

- ratifié la cooptation de Monsieur

Javier de Prada Diaz-Caro

78 Castellana SP 28046 Madrid

- renouvelé les mandats de Messieurs:

Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, 1 -SP 08021 Barcelona

Lluis Fortuny

EDM Servicios Financieros S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Javier de Prada Diaz-Caro

78 Castellana SP 28046 Madrid

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2012

- renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes de Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2012

Pour EDM FUND MANAGEMENT S.A.
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011093155/33.

(110103614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086215/10.

(110096359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Bergerac Beton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.782.

Beschluss der Verwaltungsratsitzung vom 23. Mai 2011

Herr Joseph HOBSCHEID tritt von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung zurück. Der Verwaltungsrat stimmt diesem Rücktritt zu.

Der Verwaltungsrat schlägt der anschliessenden Generalversammlung Frau Sylviane COURTOIS, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, als neues Mitglied des Verwaltungsrates vor. Frau Courtois soll das Amt bis zur Generalversammlung im Jahre 2013 bekleiden. Der Verwaltungsrat stimmt der Kooptierung zu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2011087903/17.

(110098280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.696.667,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of RDC Drilling International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the

undersigned notary on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been the last time amended by a deed enacted by Maître Kessler, on December 29, 2010, published in the Memorial C number 889 of 5 May 2011.

II.- That the 74,696,667 (seventy four million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 74,696,667 (seventy four million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) to USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) by the issuance of 7,000,000 (seven million United States Dollars) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 63,000,000 (sixty three million United States Dollars) and of which 700,000 (seven hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 74,696,667 (seventy four million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) to USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) by the issuance of 7,000,000 (seven million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Share Capital Increase”), subject to the payment of a share premium of USD 63,000,000 (sixty three million United States Dollars) (the “Share Premium”) and of which USD 700,000 (seven hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The new shares are subscribed by the Sole Shareholder. The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind consisting in 1,000 (one thousand) ordinary shares with a total fair market value of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) held by the Sole Shareholder in RDC Arabia Drilling Inc. (“RDC Arabia”), a Texas corporation converted into a Cayman Islands exempted company having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005 Cayman Islands (the “Contribution”).

Third resolution

It is resolved to accept the payment by the Sole Shareholder of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Sole Shareholder.

Intervention – Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated May 11, 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the shares of RDC Arabia to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting. The valuation being in the process of finalization, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's meeting to be held under private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Regis Galiotto, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on May 11, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder holds 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars), represented 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour de Mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de «RDC Drilling International S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit des Iles Caïman suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis Kessler, en date du 29 décembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 889, le 5 mai 2011.

II. Que les 74.696.667 (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entiereté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 74.696.667 USD (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 81.696.667 USD (quatre-vingt-un millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 7.000.000 (sept millions) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 63.000.000 USD (soixante-trois millions Dollars américains), duquel un montant de 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'Associé Unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 74.696.667 USD (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 81.696.667 USD (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 7.000.000 (sept millions) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de capital Social»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 63.000.000 USD (soixante-trois millions Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Les nouvelles parts seront souscrites par l'Associé Unique. L'augmentation de capital et la Prime d'émission seront entièrement libérés par voie d'un apport en nature consistant en 1.000 (mille) parts sociales ordinaires d'un montant total de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars américains) détenus par l'Associé Unique dans RDC Arabia Drilling Inc. («RDC Arabia») une société de droit texan transformée en une société exemptée des Iles Caïman, ayant son siège social sis au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Associé Unique de l'Augmentation de Capital Social et de la Prime d'Emission.

Intervention de l'Apporteur - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Regis Galiotto, précité, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, lequel déclare effectuer le paiement de l'Augmentation de Capital Social et de la Prime d'émission par voie de l'Apport, lequel est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 11 mai 2011, qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des parts de RDC Arabia à être apportées est en phase d'être définitivement déterminée au moment de cette assemblée générale extraordinaire. L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission sera ajustée en ce sens, en vertu de l'assemblée générale des associés tenue sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant au 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Regis Galiotto, précité, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 11 mai 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport et son évaluation et confirment la validité du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'Associé Unique détient l'ensemble des 81.696.667 (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article 8 demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 81.696.667 (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains), représenté par 81.696.667 (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23300. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084021/243.

(110094130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Integra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.624.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086216/10.

(110096438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

KORTO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.016.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086238/10.

(110096437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Lux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.653.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086242/10.

(110096451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Heros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.593.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Carine MOURAT, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011089117/24.

(110100076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.673.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Nadine MAJERUS, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CHEYNE REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND L.P. de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, inscrite au registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-18755, représentée par son gérant Cheyne Real Estate Opportunities General Partner Inc. Ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Cayman Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-180559, actionnaire-unique.

Laquelle mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée Notane Invest S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 130.673, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2054 du 21 septembre 2007, les statuts ont été modifié suivant un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2008, acte publié au Mémorial C numéro 1017 en date du 24 avril 2008.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à quarante et un mille euros (41.000,- EUR), représenté par trois cent vingt-huit (328) parts sociales, divisé en cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Notane Invest S.à r.l. et qu'en tant qu'associé unique elle déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associé unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Notane Invest S.à r.l. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Majerus, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26509. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011091075/46.

(110103312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Grandfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.366.

L'an deux mil onze, le neuvième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „GRANDFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L – 2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 128 du 11 février 2005 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, précité en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2187 du 23 novembre 2006 .

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 5.314.000 (cinq millions trois cent quatorze mille Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 8.000.000 (huit millions d'Euros) divisé en 80.000 (quatre-vingt mille) actions de EUR 100 (cent Euros) chacune à EUR 2.686.000 (deux millions six cent quatre-vingt-six mille Euros), par annulation de 53.140 (cinquante-trois mille cent quarante) actions existantes de la société au prorata des actions détenues par les actionnaires de la Société, en vue de compenser des pertes .

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 §1 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence EUR 5.314.000 (cinq millions trois cent quatorze mille Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 8.000.000 (huit millions d'Euros) divisé en 80.000 (quatre-vingt mille) actions de EUR 100 (cent Euros) chacune à EUR 2.686.000 (deux millions six cent quatre-vingt-six mille Euros), par absorption de pertes et par annulation de 53.140 (cinquante-trois mille cent quarante) actions de la Société numérotées 1 à 2.666, 12.059 à 25.334, 2.667 à 4.000, 29.364 à 36.000, 50.774 à 80.000.

Les annulations se feront proportionnellement aux actions détenues par tous les actionnaires de la Société.

L'existence des pertes ressort du bilan arrêté au 31 décembre 2010 et d'une situation comptable arrêtée au 8 juin 2011.

Ledit bilan et la situation comptable resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5§1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 2.686.000), divisé en vingt-six mille huit cent soixante (26.860) actions de EUR 100 (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Durante, Lydia Schneider, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2011. LAC / 2011 / 27247. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086173/74.

(110096364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.626.390,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.942.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 juin 2011

Le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour Primopiso Acquisition S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011086309/15.

(110096376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.915.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire et par le conseil d'administration en date du 27 juin 2011

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 3 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Georges SCHEUER a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088191/19.

(110099445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Ana'Elle Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.033.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un premier acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité ANA'ELLE S.à r.l. du 27 juin 2011 que Monsieur Roméo BRANCATISANO, indépendant, agissant en sa qualité d'associé de la société ANA'ELLE S.à r.l., a cédé à la société anonyme KRATEOS S.A., représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B121995, 80 (quatre-vingt) parts sociales de la société ANA'ELLE S.à r.l.

Il résulte d'un deuxième acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité ANA'ELLE S.à r.l. du 27 juin 2011 que Madame Anabela FERNANDES TEIXEIRA, employée privée, agissant en sa qualité d'associé de la société ANA'ELLE S.à r.l., a cédé à la société anonyme KRATEOS S.A., représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B121995, 20 (vingt) parts sociales de la société ANA'ELLE S.à r.l.

Après les cessions ci-avant décrites le capital de la société se trouve réparti comme suit:

KRATEOS S.A.	100
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094009/25.

(110105964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Erdima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2359 Luxembourg, 43, rue Camille Polfer.

R.C.S. Luxembourg B 97.822.

—
L'an deux mil onze, le huit juin.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée ERDIMA S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3676 Kayl, 159, rue de Schifflange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.822,

constituée en date du 8 décembre 2003 suivant un acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 24 janvier 2004, numéro 98, page 4.668.

Ont comparu:

1) Monsieur Didier ABINET, employé, né le 5 janvier 1972 à Malmedy (Belgique), demeurant à L-1236 Luxembourg, 36, rue de Vianden, agissant en sa qualité d'associé et de gérant unique de ladite société;

2) Monsieur Jérôme WEBER, employé, né le 15 novembre 1973 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-57100 Manom, 4, Grand-Rue, agissant en sa qualité d'associé de ladite société.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 600 parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à quinze mille euros (15.000,- €).

En leurs qualité d'associés uniques, lesdites parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés uniques renoncent aux formalités de convocation, les Associés présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social de ladite société à la nouvelle adresse sise à L-2359 LUXEMBOURG, 43, rue Camille Polfer.

Troisième résolution

Par conséquent, les associés uniques décident de modifier l'article 2 des statuts de ladite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg."

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 850,- euros.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes/signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: ABINET, WEBER, REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: EAC/2011/7866. Reçu soixante-quinze euros EUR. (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 21 juin 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011089528/56.

(110100358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 50.858.

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A.", établie et ayant son siège social à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50858 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "SOCIETE D'ETUDES ET DE CONCEPTION en abrégé SO-DECO S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 28 juillet 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 24 mars 2011, contenant notamment la changement de la forme juridique et l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc SANTOLINI, ingénieur, demeurant à L-3813 Schifflange.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Elisabeth SANTOLINI-OLBERTZ, demeurant à L-3813 Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Les actions de la société sont et resteront exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration.

En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2. de la Loi sur les sociétés commerciales.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée déclare que toutes les actions représentatives du capital social sont et resteront nominatives et, afin de refléter ce qui précède, décide de modifier l'article 6 des statuts et d'adopter en conséquence pour ledit article la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. SANTOLINI, E. SANTOLINI-OLBERTZ, N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27392. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086206/68.

(110096904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pattina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.906.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086316/10.

(110096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.536.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 juin 2011

Le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch. L-1030 Luxembourg au 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour RCR Industrial Flooring S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011086341/15.

(110096463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Natixis Private Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour NATIXIS PRIVATE FUND II

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011087755/15.

(110097886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

T.M.D. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.316.

Herrn Jean-Paul KILL legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31.05.2011 nieder.

Die Gesellschaft Maritime & Commercial Consulting Sàrl legt das Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31.05.2011 nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/5/2011.

Référence de publication: 2011086402/12.

(110096358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Open End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 64.077.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscale
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011087762/14.

(110097585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086454/10.

(110096428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Whitebay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087157/10.

(110097122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087355/10.

(110098460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourden-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011089616/24.

(110100351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Majestic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.608.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011087358/13.

(110098383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.029.

Extrait des résolutions prises lors de rassemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège social le 16 juin 2011:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain LEROY, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, me Goethe, L-1637 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jérémy LEQUEUX, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statutaire devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS DE LA CABRE S.A.

Référence de publication: 2011087362/16.

(110098901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.060,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.531.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 18 mai 2011 que:

- la démission de Monsieur Eric VANDERJKERKEN avec effet immédiat en tant que gérant a été acceptée;
- la démission de Monsieur Tommy CRONA avec effet immédiat en tant que gérant a été acceptée;
- Monsieur Jorg STINSHOFF, né le 21 septembre 1967 à Bochum, Allemagne, résidant à Robert-Bosch-Str. 2a, 50354 Hurth, Allemagne, est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;
- Monsieur Wolfgang PLECH, né le 14 février 1967 à Esslingen, Allemagne, résidant à Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Allemagne, est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;
- Monsieur Christophe GAUL, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, résidant à 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Thelma CARRION

Mandataire

Référence de publication: 2011094016/25.

(110105593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.582.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge TRASYS GROUP, ayant son siège social à Terhulpesteenweg 6C, B-1560 Hoeilaart, Belgique, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0881.214.910,

ici représentée par Maître Andreea ANTONESCU, avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise le 1^{er} juin 2011 à Bruxelles.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit.

Chap. I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La société anonyme adopte la dénomination de TRASYS Luxembourg PSF S.A.

Art. 3. Siège. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché par une résolution du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple résolution du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Art. 5. Objet. La société a pour objet d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier conformément à l'article 29.3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Ainsi la société pourra:

- être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers faisant partie du dispositif informatique propre d'établissements de crédit, de PSF (Professionnels du Secteur Financier), établissement de paiement, OPC (Organisme de Placements Collectifs), fonds de pension, entreprises d'assurances ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger;
- effectuer la mise en place de la maintenance des systèmes informatiques visés à l'alinéa précédent.

La société pourra également:

- entreprendre toutes activités de recherches, développements, conseils, études, réalisations, exploitations, maintenances, financements et autres relatives au traitement et à la communication d'informations généralement quelconques notamment pour la gestion administrative, financière et technique des entreprises et des administrations, la conduite, la

commande et la supervision de processus, le télécontrôle et les systèmes intégrés informatiques et de télécommunications;

- réaliser et exploiter des programmes informatiques et des logiciels ainsi que de fournir tous conseils et services dans les domaines précités;

- se livrer à l'achat, la fourniture, la construction, l'installation ou toute activité se rapportant directement ou indirectement à tous systèmes et équipements destinés à permettre ou faciliter les études précitées, notamment dans le cadre de réalisations de tous travaux ou ouvrages publics ou privés; le tout pour son compte propre, pour compte de ses actionnaires ou pour compte de tiers en tous pays

- obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle se rapportant, même indirectement, à son objet.

- s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de scission, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

En général la Société pourra faire toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Chap. II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit est fixé à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros), représenté par 3.700 (trois mille sept cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Actions. Les actions sont nominatives et leur conversion en actions ou titres au porteur ne pourra être demandée.

Il sera tenu au siège social un registre des actions nominatives dont la propriété s'établira par une inscription sur celui-ci.

Chap. III. - Conseil d'Administration. Réviseur

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement représentées, pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Chaque membre du Conseil d'Administration peut être limogé et/ou remplacé pour n'importe quelle raison ou sans raison par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois par an. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication étant admis.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire, exprimées par lettre, par câble, par télex ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par lettre, à condition que les résolutions soient approuvées par vote unanime de tous les membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le Conseil d'Administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Sous réserve des dispositions de l'article 11, le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux ou procurations à un ou plusieurs personnes ou agents désignés par le Conseil d'Administration, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 14. Réviseur. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés au Grand-Duché de Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. Ils seront nommés par le conseil d'administration, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chap. IV. - Assemblée générale des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois d'avril à 14h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le réviseur peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives et à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2011. L'assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire la totalité du capital social comme suit:

1. TRASYS GROUP S.A., précitée, 3.700 actions

Total: 3.700 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ 1.700.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7) et le nombre des réviseurs à un (1).

Sont nommés administrateurs:

1. Trasy Group, une société de droit belge, ayant son siège social à 6C, Terhulpssteenweg, B-1560 Hoeilaart (Belgique), inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0881.214.910, ici représentée par son administrateur Monsieur Chris DE HOUS, administrateur, né le 20 mars 1964 à Antwerpen demeurant à Oude Baan 153, B-3360 Korbeek Lo (Belgique);

2. Monsieur Bruno LEMAIRE, administrateur, né le 25 septembre 1951 à Etterbeek (Belgique) demeurant à Welriekende Dreef 83, B-3090 Overijse (Belgique);

3. Monsieur Didier DEBACKERE, administrateur, né le 13 octobre 1965 à La Houssoye (France) demeurant à 13, Vennelle des Voltigeurs, B-1300 Wavre (Belgique);

4. Monsieur Benoît GÖRTZ, administrateur, né le 22 janvier 1963 à Berchem-Sainte-Agathe demeurant au 39, Rue Ry d'Hez, B-1470 Genappe (Belgique);

5. Monsieur Willy SEMPELS, administrateur, né le 28 mars 1962 à Louvain (Belgique) demeurant à 19, Heidestraat, B-3370 Boutersem (Belgique);

6. Monsieur Jan JANNES, administrateur, né le 31 août 1964 à Geel (Belgique) demeurant à 23, Zandstraat, B-1000 Bruxelles (Belgique);

7. Trie SPRL, une société de droit belge ayant son siège social au 93, avenue de la Sarriette à B-1020 Bruxelles (Belgique), inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0826.966.669, ici représentée par son gérant Monsieur Thomas DUCAMP, administrateur, né à Ottignies (Belgique) le 28 avril 1971 demeurant au 93, avenue de la Sarriette, B-1020 Bruxelles (Belgique).

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Est nommé réviseur:

La société anonyme Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67895.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par nom, prénom, état et demeure par le notaire instrumentant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28293. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086421/221.

(110096938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011087645/12.

(110097844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 377.060,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.532.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 18 mai 2011 que:

- la démission de Monsieur Eric VANDERKERKEN avec effet immédiat en tant que gérant a été acceptée;
- la démission de Monsieur Tommy CRONA avec effet immédiat en tant que gérant a été acceptée;
- Monsieur Jorg STINSHOFF, né le 21 septembre 1967 à Bochum, Allemagne, résidant à Robert-Bosch-Str. 2a, 50354 Hurth, Allemagne, est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;
- Monsieur Wolfgang PLECH, né le 14 février 1967 à Esslingen, Allemagne, résidant à Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Allemagne, est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;
- Monsieur Christophe GAUL, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, résidant à 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale tenue en 2016;

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Thelma CARRION

Mandataire

Référence de publication: 2011094017/25.

(110105599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.
